

## LA MAISON DES MOINES À ROMAINMÔTIER

# Non à l'Etat hôtelier

Daniel Kasser  
Député  
Yverdon-les-Bains



Ainsi le crédit de 2 972 000 francs pour le réaménagement de la Maison des moines à Romainmôtier (seconde étape) s'est heurté à un sec refus d'entrée en matière de la part du Grand Conseil.

On cherchera à cela toutes sortes d'explications :

- l'heure tardive des débats et, de ce fait, l'assemblée insuffisamment revêtue;
- les articles de presse parus immédiatement avant le débat, et qui ont permis à

certains utilisateurs du site de faire valoir leurs réserves ou leur opposition;

— l'impression que ce qui fonctionne aujourd'hui en cette cité pourrait se trouver enrégimenté dans une nouvelle structure lourde et directive;

— les termes un peu vifs échangés entre le chef du département concerné et certains intervenants, et qui ont indisposé une partie de la salle;

— le coût exceptionnellement élevé des travaux prévus dans cet immeuble, propriété de l'Etat depuis des décennies (env. 700 francs le m<sup>3</sup>), alors même qu'une première étape (maçonnerie des murs porteurs, charpente et couverture) avait permis de le mettre hors d'eau il y a bientôt 5 ans.

Sans sous-estimer l'influence des frais jugés excessifs, notamment par les libéraux, sur cette décision, ce fut pourtant l'affectation future de cette Maison des moines, ain-

si que de l'ensemble des immeubles restaurés dans l'enceinte, qui, à mon avis, motiva surtout le refus.

### **Aussi flou** **qu'ambitieux**

Ce « centre de réflexion », auquel faisait allusion l'exposé des motifs, nous est apparu aussi flou qu'ambitieux : flou dans ses buts et son utilité, ambitieux dans les moyens en argent et en personnel qu'il prétendait mettre en œuvre. Dans l'arrangement tripartite prévu, la Fondation de Romainmôtier apportait ses immeubles (mais pourquoi comprenaient-ils la Maison du prieur, propriété privée ?), la Fédération des coopératives Migros, le sien, et l'Etat de Vaud l'Abbatiale, le centre paroissial et culturel et la Maison des moines.

Les frais d'exploitation auraient dès lors concerné le futur « centre de réflexion » et non plus l'Etat lui-même.

Et pourtant, à la lecture d'un volumineux rapport interne préparé par un bureau français, on ne pouvait se défendre d'être inquiet devant un texte grandiloquent, ambitieux et utopique, où il est question notamment de « lieu de recentrement », d'« élitisme », de traiter des sujets « purement intellectuels, spirituels, artistiques et culturels », d'un directeur « confortablement rémunéré

## DEUX CRÉDITS (175 MILLIONS) POUR LES EAUX ET LES DÉCHETS

# Contrôler et sensibiliser

Il a ainsi voté les 75 millions demandés pour l'épuration des eaux. Il a voté également les 100 premiers millions demandés pour la gestion des déchets. Toutefois il s'est préoccupé de ces énormes crédits — cadres dont la répartition échappe au contrôle du Grand Conseil, excepté au travers du budget d'investissement.

**Responsabiliser**  
**les consommateurs**